

COTE N° 9

« SCP DUSAN-BOURRASSET- CERRI ».

PREUVES INCONTESTABLES :

- *La volonté manifeste de ladite SCP d'Avocats à nuire aux intérêts de Monsieur et Madame LABORIE profitant que Monsieur LABORIE André était privé de ses moyens de défense.*

Il est produit au tribunal une décision du 24 septembre 2012 rendue par la préfecture de la HG.

Ordonnant l'expulsion de Monsieur TEULE Laurent et de sa société RSBLT, ces derniers qui s'était introduit par voie de faits avec la complicité de la SCP d'avocats représentée par Maître BOURRASSET.

Décision obtenue après toute une procédure juridique :

Procédure faite par Monsieur LABORIE André en respectant toutes les procédures conformément aux règles de droit ; ayant permis d'anéantir tous les actes frauduleux obtenus avec la complicité de Ladite SCP poursuivie en justice.

Actes portés à la connaissance du tribunal en sa « *Pièces N° 12 et annexes* ».

- **Justifiant de l'absence de titre :**

Pour que la propriété, le domicile de Monsieur et Madame LABORIE toujours situé au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens soit encore occupée sans droit ni titre.

Les faits motivés qui sont poursuivis à leur encontre sont réprimés par le code pénal :